

DEPARTEMENT
<u>NORD</u>
CANTON
<u>FOURMIES</u>
COMMUNE
<u>LIESSIES</u>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Nous, Maire de la Commune de LIESSIES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'entreprise LORBAN afin effectuer la création d'un branchement d'eau, rue de Willies

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETONS

Article 1 : Du lundi 29 août au mardi 30 août 2023, la circulation seront interdits à tous véhicules rue de Willies, sauf riverains de 8h00 à 16h00.

Article 2 : Une signalisation d'approche sera mise en place par l'entreprise et sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de Liessies et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Trélon, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera affichée à la porte de la Mairie et sur le lieu des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TRELON,
- Monsieur l'inspecteur départemental d'incendie des secours du nord,

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Pour extrait conforme,

Fait à LIESSIES, le 16 août 2023

Le Maire,

A. RICHARD